

Annexe1 : Procès-verbal de fin d'enquête publique

L'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la commune d'Hérimoncourt s'est déroulée du 6 janvier 9h00 au 4 février 17h00 soit une durée totale de l'enquête de 30 jours.

1) MODALITES DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Le siège de l'enquête a été établi en Mairie d'Hérimoncourt. Les pièces du dossier d'enquête et le registre ont été tenus à la disposition du public aux heures d'ouverture au public de la mairie, pendant la période d'ouverture d'enquête. Il était également possible d'émettre des observations, de consulter les pièces du dossier et le registre d'enquête dématérialisé sur le site de la ville d'Hérimoncourt.

Permanences

J'ai tenu 3 permanences conformément aux dispositions de l'arrêté d'organisation:

- lundi 6 janvier 2020 de 9H00 à 11H30
- samedi 25 janvier 2020 de 9H00 à 11H30
- mardi 4 février 2020 de 14H00 à 17H00

Déroulement de l'enquête publique

L'enquête s'est déroulée dans un bon climat. Aucun événement contraire au bon déroulement de l'enquête n'est à signaler. Les contacts avec le public ont toujours été très courtois et aucune animosité particulière des intervenants n'est à relever.

Affichage

Aucun manquement aux dispositions réglementaires n'a été constaté par le Commissaire Enquêteur.

Publicité

L'enquête a été annoncée le vendredi 20 décembre 2020 dans les journaux l'Est Républicain et la Terre de chez nous. Elle a été rappelée, dans ces mêmes journaux, les 8 et 10 janvier 2020. Une information en page d'accueil du site internet de la ville d'Hérimoncourt permettait d'accéder aisément aux pièces du dossier et d'émettre des observations par voie électronique.

2) BILAN DES OBSERVATIONS

Cette enquête d'urbanisme, limitée dans son contenu, a néanmoins suscité une bonne participation du public. Pendant les trois permanences tenues en mairie, 9 personnes ont rencontré le commissaire-enquêteur.

Une seule observation a été portée sur les registres.

3) Synthèse des points abordés

Les deux points abordés par le public en cours d'enquête concernant le dossier en cours sont les suivants :

- Secteur de la Bouloie : suppression de l'emplacement réservé n°5.
- Secteur Terres Blanches : possibilités de réaliser un programme immobilier en secteur C moins ambitieux que celui initialement prévu dans l'OAP

Secteur de la Bouloie : La commune souhaite reporter dans le temps l'urbanisation de ce secteur en classant cette zone en 2AU et en supprimant l'emplacement réservé n° 5. Or dans les conditions actuelles, l'urbanisation de ce secteur enclavé passe nécessairement par la réalisation d'une voirie adaptée.

Cette modification qui se justifie pleinement en termes de difficultés d'aménagement, de coûts et de manque d'investisseurs intéressés par cette opération, laisse apparaître néanmoins une interrogation.

En supprimant l'emplacement réservé permettant de modifier l'accès à ce secteur, comment peut-on concevoir une urbanisation future de ce secteur ? Ne serait-il pas préférable de maintenir cet emplacement réservé dans le PLU ou à défaut d'identifier un autre emplacement possible permettant la desserte de ce secteur ?

Dans son avis la direction des Territoires mentionne cette contradiction, en constatant que seule la décision de ne pas procéder aux aménagements prévus pour cet emplacement réservé n°5 justifie l'abandon de cette OAP.

Secteur Terres Blanches : Le seul projet immobilier identifié dans ce secteur a été transmis en cours d'enquête par le fils de la propriétaire des parcelles concernées en secteur C. Son souhait est de pouvoir vendre rapidement ses parcelles en présentant un projet de réalisation d'une zone pavillonnaire. Ce projet moins ambitieux que les objectifs initiaux de l'OAP pour ce secteur classé 1AU, semble réaliste par rapport aux capacités offertes par ces parcelles pour un habitat individuel. Ce projet correspond-il aux objectifs de la commune ?